

Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 avril 2016

CM-16D08

Étaient Présents : Mme BARD Isabelle ; Mme BLUM Marie-Hélène ; M. de FONTENAY Dominique ; M. DEGORCE Guy ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. GALABRUN David ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : M. BERLIOZ Jean (pouvoir à M. GALABRUN) ; Mme BORDES Fabienne ; M. CHADEBEC René.

Secrétaire de séance : M. RAVOUX Daniel

1 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)

M. le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas reçu de déclarations d'intention d'aliéner depuis la séance du 18.03.2016, et que l'état actuel de la trésorerie permet de régler les dépenses obligatoires de ce début d'année (et plus particulièrement les annuités d'emprunts).

2 - Approbation du compte-rendu du Conseil précédent

Le compte rendu de la séance du 18.03.2016 est approuvé à l'unanimité.

3 - Autorisation déléguée à M. le Maire pour ester en justice

Afin de lancer une procédure en référé pour l'implantation illicite d'une terrasse en bois sur le domaine public, Vu l'accord de GROUPAMA de prendre en charge les frais nécessaires à la défense de ce dossier ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser M. le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice nécessaires dans cette affaire d'occupation illégale du domaine public.

4 - Avenant au contrat d'affermage du service d'assainissement : évacuation des boues de la station d'épuration et compostage

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'approuver l'avenant au contrat d'affermage du service d'assainissement proposé par la SEMERAP, du fait de charges supplémentaires d'exploitation (évacuation des boues et compostage) modifiant la part variable de la tarification revenant au délégataire à compter de l'exercice 2016, comme suit :

➤ Les tarifs en vigueur de la part du délégataire pour l'année 2016 (avant avenant) étant de :

Part fixe 10,16 € HT/an/abonné

Part variable 0,61954 € HT/m³

Forfait Eaux Pluviales à charge de la Commune 1 523,46 € HT/an

➤ Les nouveaux tarifs délégataire en valeur 2016, sont de :

Part fixe 10,16 € HT/an/abonné

Part variable 0,73806 € HT/m³

Forfait Eaux Pluviales à charge de la Commune 1 523,46 € HT/an

5 - Affectation comptable des résultats de l'exercice 2015 en ce qui concerne la comptabilité du Service Assainissement

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation (41 551,34 €) comme suit :

- exécution d'un virement à la section d'investissement en couverture du besoin en financement (compte 1068), soit : 15 878,99 €

- exécution d'un virement à la section de fonctionnement du reste de l'excédent d'exploitation (compte 002), soit : 25 672,35 €

Le déficit de clôture d'investissement 2015 sera reporté en dépenses au budget annexe de l'assainissement à la section d'investissement au compte 001 pour un montant égal à 10 007,99 €.

6 - Fixation du montant de la surtaxe d'assainissement pour 2016

Considérant les prochains investissements à réaliser sur les réseaux collectifs d'assainissement communaux ; Considérant la stabilité de la consommation d'eau des abonnés, et donc l'intérêt de pérenniser la part fixe dans la tarification communale ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif de la surtaxe revenant à la commune (inchangé depuis 2013), pour 2016, comme suit :

- Part fixe : 10,00 € HT/abonnement

- Part variable : 1,05 € HT/m³ (au lieu de 1,00 € HT/m³).

7 - Vote du Budget annexe de l'Assainissement de l'exercice 2016

Le Budget Annexe du Service de l'Assainissement, exercice 2016 est voté à l'unanimité, par opération d'équipement pour la section d'investissement (75 039,99 €) et par chapitre pour la section d'exploitation (68 376,35 €). Ce document et ses annexes sont consultables en mairie.

8 - Proposition de coupure nocturne de l'éclairage public

Vu l'audit réalisé par les services du SIEG, la Commission des travaux réunie le 21 mars dernier propose de procéder à la coupure totale de l'éclairage public entre 23 h 30 et 04 h 30, avec une période expérimentale dans un premier temps. En effet, cette mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse. M. le maire explique qu'il souhaite connaître l'avis de l'assemblée délibérante sur cette proposition. Il rappelle également qu'une information à la population est un préalable nécessaire à la mise en place de cette coupure et qu'une signalisation sur le terrain est vivement conseillée. De plus, il est également précisé qu'une seule modification de programmation par an est prise en charge par le SIEG. Une rencontre avec un représentant de CEGELEC est prévue le 14 avril prochain pour obtenir davantage de renseignements pratiques.

Un débat est engagé par l'assemblée et plus particulièrement sur les conditions de mise en œuvre de cette coupure : choix des horaires, jours, lieux précis (stade, espace ludique), date de mise en place, durée de l'expérimentation, coût de l'opération (intervention de CEGELEC, tarifs des panneaux, etc.)

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de donner un accord de principe pour continuer l'étude du projet de coupure nocturne de l'éclairage public sur le territoire communal.

9 - Affectation comptable des résultats de l'exercice 2015 en ce qui concerne la comptabilité principale

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décident d'affecter le résultat d'exploitation (67 293,88€) comme suit :

- exécution d'un virement à la section d'investissement en couverture du besoin en financement (compte 1068), soit : 65 024,55 €
- exécution d'un virement à la section de fonctionnement du reste de l'excédent d'exploitation (compte 002), soit : 2 269,33 €

Le déficit de clôture d'investissement 2015 sera reporté en dépenses au budget primitif à la section d'investissement au compte 001 pour un montant égal à 64 483,55 €.

10 - Fixation du taux des trois taxes directes locales pour 2016

Considérant le contexte financier difficile pour les collectivités locales (baisse des dotations de l'état du fait de la contribution au redressement des finances publiques) ;

Considérant les contraintes normatives imposées par l'état ;

Considérant le plan d'économies de la Communauté de Commune de Billom Saint Dier Vallée du Jauron (en matière d'attribution du FPIC) ;

Considérant les projets d'investissement de la collectivité ;

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à la majorité (11 POUR, 1 CONTRE) de fixer les taux des taxes locales pour 2016, comme suit :

TAXES	BASES prévisionnelles 2016	TAUX de référence de 2015	TAUX votés en 2016	PDT FISCAL attendu 2016	Taux moyen communaux 2015		Taux plafonds 2016
					national	départ.	
TH	653 200	8,46	9,46	61 793	24,19	24,00	51,61
TFBP	538 300	8,21	9,21	49 577	20,52	21,13	52,50
TFPNB	21 700	82,82	82,82	17 972	49,15	80,76	196,39
	1 213 200			129 342			

11 - Vote des subventions communales aux associations pour 2016

Afin d'éviter le risque d'irrégularité de la délibération, M. de FONTENAY Dominique, Conseiller Municipal, Trésorier de « Les amis du Jauron », quitte la séance au moment du vote attribuant les subventions pour 2016, pour l'association concernée.

Le Conseil Municipal, décide de voter au budget primitif de l'exercice 2016, les crédits à verser aux associations ou à provisionner comme ci-après.

M. le Maire informe que depuis l'exercice 2014, le budget du CCAS, prend en charge, le versement des subventions aux associations à vocation sociale (AIDER, Mission Locale, API, Association des donneurs de sang).

DETAILS	2015	2016	Détail du vote 2016
ASS amis du Jauron	150,00	150,00	11 Pour
ASS des pinceaux et des ailes	100,00	100,00	7 Pour provisions / 5 Contre
Amicale des sapeurs-pompiers	200,00	200,00	12 Pour
ASS Maires du PDD	197,21	198,17	12 Pour
ASS Maires Ruraux du PDD	100,00	100,00	12 Pour
Amis de la médiathèque départementale de prêt	60,00	60,00	12 Pour
FC BOUZEL	500,00	500,00	9 Pour provisions / 3 Contre
FDGDON du PUY-DE-DOME - FREDON	180,00	180,00	12 Pour
TOTAL BP COMMUNE	1 487,21	1 488,17	

12 - Attribution de chèques cadeaux de fin d'année 2016 aux agents communaux

Dans le cadre de la politique d'action sociale de la commune en faveur de ses agents, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer des chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année, comme suit :

- Agents titulaires à temps complet ou incomplet : 110,00 € par agent.

13 - Proposition de devis à prévoir en section d'investissement au budget primitif 2016

➤ Suite aux consultations, et sur proposition de la commission des finances, réunie le 23 mars dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient les offres suivantes, à inscrire en section d'investissement au budget primitif 2016 :

- AU LIVRE DORE, réalisation de reliure de 4 anciens registres d'état civil et d'un ancien des délibérations, d'un montant égal à 742,00 € HT. Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2168 - Opérations non Individualisées - de la section d'investissement du budget primitif 2016.
- Serrurerie BUISSON Cédric, métallisation du portail de l'école (devis complémentaire), d'un montant égal à 172,00€ HT. Les crédits nécessaires seront inscrits au programme 10140 - travaux à l'école - de la section d'investissement du budget primitif 2016.

➤ Un crédit de 500,00 € est voté pour l'achat de livres afin de compléter le fonds de la bibliothèque municipale, au compte n° 2168, Opérations non Individualisées, du budget primitif 2016. Les bénévoles sont chargées du choix et de l'achat des ouvrages comme les années précédentes.

➤ Un crédit de 2 700,00 € est également provisionné au compte 2183, Opération n° 10136 - équipement du secrétariat de mairie, du budget primitif 2016, afin de procéder à l'acquisition d'un copieur couleur et permettant la dématérialisation des procédures comptables et budgétaires dans le cadre du protocole PESV2. Des devis seront sollicités auprès de prestataires.

➤ Un crédit de 900,00 € est également voté au compte 2158, Opération n° 10135 - équipement du service technique, du budget primitif 2016, afin de procéder à l'acquisition de matériels (nettoyeur haute pression, décapeur thermique, pistolet peinture, aspirateur, etc.). Des devis seront sollicités auprès de prestataires.

14 - Vote du Budget Primitif de l'exercice 2016

Sur propositions de la commission des finances réunie le 23.03.2016, et mis aux voix, après en avoir délibéré, le Budget Primitif de l'exercice 2016 est voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement (pour un montant égal à 437 861,33 €) et d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » - hormis pour l'opération n° 10160 approuvée à la majorité par 11 voix Pour et 1 voix Contre - pour un montant total égal à 227 310,55 €.

Ce document et ses annexes sont consultables en mairie.

POUR AFFICHAGE, le 12 avril 2016
Le Maire, Guy DEGORCE

